



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-154

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Suite à l'avis de conformité, portant le numéro 2022-154, émis par le conseil de la MRC du Haut-Saint-François le 20 avril 2022, le règlement 2022-154 modifiant le règlement de zonage n^o 2000-18 est entrée en vigueur.

Le règlement 2022-154 modifie le règlement de zonage 2000-18 en remplaçant la zone Re-1 par la zone M-8 et ainsi permettre une certaine mixité d'usages.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, ce 28 mars 2023.

Hélène Dumais, directrice générale adjointe

Certificat de publication

Je, soussignée, Hélène Dumais, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 28 mars 2023.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 28 mars 2023.

Hélène Dumais, directrice générale adjointe